

Avec la participation de la CAF

d'été  
Du 6 au 31 Juillet  
2026

Inscriptions ouvertes  
Jusqu'au  
7 mai

# Accueil de Loisirs

Inscriptions sur votre espace famille INOE

## INFORMATIONS :

- ✓ Attention : Le nombre de places est limité !
- ✓ Les enfants scolarisés à Damery sont prioritaires jusqu'à la clôture des inscriptions soit le 7 mai 2026. Les enfants extérieurs seront acceptés s'il reste des places disponibles.
- ✓ L'inscription se fait à la semaine avec ou sans repas. Votre enfant peut être présent uniquement certains jours, mais la semaine reste due en totalité.
- ✓ Horaires de 8h à 11h30 et de 13h20 à 18h.  
(Possibilité de déposer son enfant jusqu'à 9h et de le récupérer à partir de 17h sauf en cas de sortie).
- ✓ Les élèves de maternelle seront accueillis à l'école maternelle et ceux d'élémentaire à l'école élémentaire.
- ✓ Aucune inscription ni modification ne seront possibles après le 7 MAI.



## SÉJOUR EN NORMANDIE

Cette année un séjour en Normandie est organisé du mardi 21 au vendredi 24 juillet pour 40 enfants scolarisés en élémentaire. Si les inscriptions n'atteignent pas le nombre de 40 enfants, le voyage sera proposé aux enfants scolarisés en maternelle qui sont âgés de 6 ans révolus à la date du séjour. Les enfants d'élémentaire qui ne souhaitent pas y participer ne pourront pas être accueillis au centre de maternelle.



## TARIFS : à la semaine

REVENUS MENSUEL	Tarifs Damery & Regroupement pédagogique	Tarifs Extérieur	Tarif repas du midi
1 à 1 999 €	66,00 €	71,00€	5,42€
2 000 à 3 499 €	70,00 €	75,00€	
3 500 à 4 999 €	74,00 €	79,00€	
+ 5000 € ou avis impôts non fourni	78,00 €	83,00€	



## TARIFS : de la semaine du 20 au 24 juillet

(Pour les enfants partant au séjour en Normandie)

REVENUS MENSUEL	Tarifs Damery & Regroupement pédagogique	Tarifs Extérieur	Tarif du repas du lundi : 5,42€
1 à 1 999	288.20 €	314.20€	Tarif du repas du lundi : 5,42€
2 000 à 3 499	289.00 €	315.00€	
3 500 à 4 999	289.80 €	315,80€	
+ 5000 € ou avis impôts non fourni	290.60 €	316,60€	

### DOCUMENTS A FOURNIR : (sauf si déjà insérés dans votre espace famille).

- L'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023.
- La fiche sanitaire (uniquement en cas de changement depuis la rentrée des classes).
- Attestation d'assurance extrascolaire,
- Les bons vacances MSA et CAF 2026.



### REGLEMENT :

A réception de l'avis de somme à payer vous devrez choisir un mode de règlement :

-En ligne : en vous connectant sur : <https://www.payfip.gouv.fr>

-En espèce : dans la limite de 300€ aux guichets des buralistes agréés.

-Par chèque bancaire, chèques vacances (pour l'ALSH) : auprès du Service de Gestion Comptable d'Eprenay

21, rue du Moulin à Vent - 51200 EPERNAY.

-Par virement bancaire : sur le compte bancaire du Service de Gestion Comptable d'Eprenay en indiquant les références de la facture.

IBAN : FR63 3000 1003 69E5 1500 0000 015